



UFR Sciences – Espaces – Sociétés (SES)

Département de Géographie et Aménagement

Photo

Ecole Doctorale TESC



Année 2014 - 2015

MASTER

MENTION : Géographie et Aménagement

Spécialité: **GEP – Géographie de l'Environnement et du Paysage**

niveau : MASTER 2^{ème} année

Université Toulouse - Le Mirail (Toulouse II)

UFR SES (Sciences, Espaces, Sociétés), Département de Géographie et Aménagement
5, allées Antonio Machado - 31058 Toulouse cedex 9

Dossier à retourner par écrit avant le :
15 juin 2014 (session principale)
7 septembre 2014 (session complémentaire) à :
Département de Géographie et Aménagement
Candidature M2 *Géographie de l'Environnement et du Paysage*
Mme Marcia
Université Toulouse – Le Mirail
5, allées Antonio Machado
31058 Toulouse cedex 09
☎ : + (33) (0) 5 61 50 43 71
Fax : + (33) (0) 5 61 50 44 41
e-mail : master.environnement@univ-tlse2.fr

IMPORTANT : Vous pouvez candidater sans avoir validé l'intégralité du M1 ou être en possession des résultats officiels. En cas d'évaluation positive par le jury d'admission, votre candidature sera retenue sous réserve de validation du M1 avant le début de la scolarité M2 GEP.

NOM et Prénom :		
N° Etudiant	N° INE	N° INSEE
Adresse permanente :		
Tél (fixe et/ou portable):	Mél :	
Date et lieu de naissance :		
Situation familiale :	Profession :	
Nationalité :		
Adresse et téléphone où nous pouvons vous joindre rapidement entre le 1^{er} juillet et le 10 septembre :		

Je candidate pour intégrer le parcours :

- Parcours A « Anthropisation, paléoécologie et histoire de l'environnement sur la longue durée »
- Parcours B « Dynamiques et enjeux contemporains des environnements et des paysages »
- Parcours C « Modélisations des trajectoires spatio-temporelles des paysages »

CURSUS UNIVERSITAIRE – Joindre obligatoirement :

- la photocopie des diplômes et le relevé des notes pour les diplômes post-bac
- la photocopie du diplôme donnant droit à candidature (ou attestation de soutenance avant le 30/09) – **diplômes étrangers – joindre traduction certifiée conforme**

Diplômes Obtenus	INTITULE DE LA SPECIALITE	ANNEE	MENTION ou Classement	LIEU D'OBTENTION
Baccalauréat				
DUT / BTS				
DEUG				
LICENCE				
MAITRISE				
MASTER 1				
INGENIEUR				
AUTRES (Précisez)				

DIPLOME D'ACCES AU MASTER 2 – Joindre obligatoirement (candidats autres que Master 1 GEP) :

- Un exemplaire du mémoire de Master 1 ou de diplôme de fin de 2^{ème} cycle et autres travaux éventuels (rapports, articles...). *Ces documents vous seront restitués à l'issue de l'examen de votre candidature.*

Nom du diplôme obtenu au terme de la formation	
Titre du mémoire (de fin de cursus)	
Nom et titre du Directeur du mémoire	
Discipline	
Université ou Ecole	

Demandez-vous la préparation du M2 GEP en 2 ans ?

- Oui (Joindre obligatoirement une attestation de l'employeur précisant la durée du contrat et le volume horaire)
- Non

STAGES (obligatoires dans le cursus universitaire suivi)

Ne mentionner que les stages d'une durée strictement supérieure à une semaine
Un stage n'est pas un emploi salarié, même s'il peut être accompagné d'une indemnité

Poste occupé	Entreprise	Nombre de mois	Du	Au

ACTIVITES EN RAPPORT AVEC LA FORMATION DEMANDEE

(emploi saisonnier en rapport avec la formation, bénévolat, associatif ...)

Poste occupé	Entreprise	Nombre de mois	Du	Au

VOTRE STATUT

Etudiant : si oui, boursier non boursier allocataire de recherche

Salarié : si oui, indiquer votre profession et l'adresse de votre travail :

.....
Langues étrangères :

Préférence de la finalité de votre Master :

1 :lue parlée écrite

Finalité **Professionnelle**

2 :lue parlée écrite

Finalité **Recherche**

3 :lue parlée écrite

A COMPLETER OBLIGATOIREMENT PAR LE CANDIDAT

Cerclez la réponse correspondante

• Je candidate au titre de la formation initiale OUI NON

• Je suis demandeur d'emploi OUI NON

Si oui, date d'inscription à l'ANPE :

J'ai arrêté mes études depuis au moins 2 ans OUI NON

• Je suis en Congé Formation OUI NON

Si oui, préciser le nom de l'organisme :

• Je suis en Congé Individuel de Formation OUI NON

• Je suis demandeur en VAE ou VAP OUI NON

• Autre situation :

J'ai pris connaissance du fait que mon sujet de recherche / stage professionnel doit s'inscrire dans les pôles de recherche des laboratoires en soutien à la formation. Je me suis renseigné(e) à ce sujet sur le site Web du Master GEP – Géographie de l'Environnement et du Paysage (<http://w3.gep.univ-tlse2.fr>).

J'ai également noté qu'après examen de mon dossier je pourrais être convoqué à un entretien devant la Commission d'Admission. En plus, j'ai pris connaissance que la formation est dispensée en français et qu'une bonne maîtrise de la langue est indispensable.

Date :

Signature :

CONSTITUTION DU DOSSIER

*Assurez-vous que votre dossier est complet et que **TOUTES** les pièces nécessaires y sont jointes*

la lettre de motivation (Annexe 1)

Un texte d'intention de recherche d'environ 4 pages précisant la thématique générale de vos futurs travaux et leurs grandes orientations (situation par rapport aux champs de recherche, méthodologies, courants bibliographiques et, éventuellement, terrains d'application). Si vous avez l'intention de suivre la voie professionnelle : un texte d'intention d'une page précisant les champs d'activité, fonctions et structures visées.

un curriculum vitae détaillé

une photocopie de votre carte d'étudiant

la photocopie des diplômes avec relevé des notes pour les diplômes post-bac (le diplôme de maîtrise ou M1 n'est pas requis à la candidature. Il doit être acquis avant le début du Master 2 et il sera demandé pour l'admission) (diplôme étranger traduction certifiée conforme)

Pour les candidats autres que Master 1 GEP : Un exemplaire du mémoire de Master 1 / maîtrise ou de diplôme de fin de 2^{ème} cycle et autres travaux éventuels (rapports, articles...). *Ces documents vous seront restitués à l'issue de l'examen de votre candidature.*

Une enveloppe A4 (à soufflet) à votre adresse, affranchie, pour renvoi de votre mémoire

• POUR LES DIPLOMES ETRANGERS : joindre obligatoirement une photocopie (traduite) certifiée conforme

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU PARVENU APRES LA DATE LIMITE DE DEPOT (le cachet de la poste faisant foi) NE SERA PAS EXAMINE PAR LA COMMISSION D'ADMISSION

Les candidats seront informés par courrier électronique de la décision de la Commission d'Admission aussitôt qu'elle aura statué.

ANNEXE 1

LETTRE DE MOTIVATION (elle doit être manuscrite et figurer dans ce cadre).

NOM :

Prénom :

INFORMATIONS FORMATION CONTINUE

« La formation professionnelle permanente constitue une obligation nationale. Elle comporte une formation initiale et des formations ultérieures destinées aux adultes et aux jeunes déjà engagés dans la vie active ou qui s'y engagent. Ces formations ultérieures constituent la formation professionnelle continue ». (Article L.900-1 du Code du Travail).

LES SALARIES

Les possibilités de départ en formation des salariés reposent sur trois grandes logiques :

- soit le salarié part à l'initiative de l'employeur dans le cadre du **plan de formation** de l'entreprise ;
- soit il part à son initiative dans le cadre du **congé individuel de formation** (CIF) ;
- soit il part à son initiative avec l'accord de l'employeur dans le cadre du **Droit Individuel à la Formation** (DIF).

Pour des informations complémentaires sur le CIF, s'adresser à l'Organisme Paritaire Collecteur dont dépend l'entreprise pour le reversement de la contribution au développement de la formation professionnelle continue. (FONGECIF, FAFSEA, OPCA2, ...).

Les stagiaires salariés doivent joindre à leur dossier de candidature, l'autorisation d'absence de leur employeur et la prise en charge de leurs frais de formation.

Les salariés étrangers non résidents en France

Ils doivent demander la prise en charge des frais de formation à l'entreprise ou à l'Organisme dont ils dépendent (**Ambassade, Egide** : <http://www.egide.asso.fr>, ...).

Les stagiaires salariés étrangers doivent joindre à leur dossier de candidature le certificat officiel de prise en charge de leurs frais de formation (bon de commande ; convention...), ou régler la totalité des frais à l'entrée en formation.

Les agents de l'État

Le statut général de la fonction publique reconnaît un droit à la formation permanente des agents publics, assorti de droits individuels à la formation. Cependant, la durée du congé de formation professionnelle ne peut excéder trois ans pour l'ensemble de la carrière.

Les fonctionnaires peuvent demander un congé de formation professionnelle au Recteur ou à l'Inspecteur d'Académie, par la voie hiérarchique, à condition :

- d'être en position d'activité ;
- d'avoir accompli au moins 3 années de services effectifs dans l'administration.

Frais de formation

Dans le cas d'une prise en charge partielle des frais de formation le **salarié en Congé Individuel de Formation, ou en Congé Formation, est personnellement redevable de la différence.**

LES DEMANDEURS D'EMPLOI

Condition première être inscrit au Pôle Emploi

**Dans le cadre du Projet Personnalisé d'accès à l'Emploi (Ppae),
une formation peut être envisagée avec un Conseiller Pôle Emploi.**

L'Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi (ARE)

Le demandeur d'emploi en formation professionnelle continue à percevoir l'ARE, qui prend le nom d'AREF, dans la limite des droits acquis au titre de l'assurance chômage.

En fin de droits, l'Allocation de Fin de Formation (AFDEF) peut succéder à l'AREF. sous certaines conditions (voir <http://www.pole-emploi.fr>).

La rémunération versée par l'ASP

Les demandeurs d'emploi (non bénéficiaires de l'AREF et de l'AFDEF) inscrits dans une formation agréée par le Conseil Régional Midi-Pyrénées et ayant quitté le système de formation initiale depuis au moins deux ans,

peuvent percevoir une rémunération forfaitaire dans la limite des aides financières accordées par la Région à l'organisme de formation et sur présentation d'un dossier à demander au service Formation Continue de l'UTM.

Les bénéficiaires du Revenu Minimum (RSA)

Les demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA doivent s'adresser au Centre Communal ou Intercommunal d'action sociale de la Mairie, ou au Service Départemental d'action sociale, afin de prendre connaissance des procédures d'accès à la formation.

Frais de formation

Les demandeurs d'emploi originaires de la région, ou résidant en Midi-Pyrénées, sortis du système de formation initiale depuis plus de 2 ans, n'ayant pas bénéficié d'une action de formation de même niveau financée par la Région dans les 12 derniers mois, peuvent être financés en partie par le Conseil Régional Midi-Pyrénées.

Les personnes sortant d'un contrat d'apprentissage, de qualification ou de professionnalisation pourront également être bénéficiaires de ce financement.

La demande est établie par le service Formation Continue de l'UTM.

VALIDATION DES ACQUIS

Validation des Acquis Professionnels (VAP)

Elle permet à des adultes d'accéder à différents niveaux de l'Enseignement Supérieur en faisant valoir des études, des expériences professionnelles ou personnelles.

Des dérogations concernant les diplômes exigés en vue de l'admission aux différentes formations peuvent être accordées par la Commission de Validation des Acquis, en application du décret 85-906 du 23 Août 1985 (Validation des Acquis Professionnels).

Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Le décret 2002-590 du 24 Avril 2002 complète le dispositif et permet à des stagiaires ayant au moins trois ans d'expérience professionnelle d'obtenir tout ou partie d'un diplôme délivré au nom de l'Etat par un établissement supérieur.

Dossiers VAE ou VAP à retirer au service Formation Continue de l'UTM.

ETUDIANTS ETRANGERS

ATTENTION, pour les résidents des pays suivants : *Algérie, Argentine, Bénin, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo Brazzaville, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, États-Unis, Gabon, Guinée, Île Maurice, Inde, Indonésie, Japon, Liban, Madagascar, Mali, Maroc, Mexique, Pérou, Russie, Sénégal, Syrie, Taiwan, Tunisie, Turquie, Vietnam.*

Vous devez obligatoirement vous mettre en relation avec les Centres d'Etudes pour la France (CEF) en vous connectant au site Internet correspondant au CEF du pays où vous résidez (exemple : www.algerie.campusfrance.org) et suivre les indications qui y sont mentionnées. Pour plus d'information, consultez le site www.campusfrance.org. Vous nous enverrez également ce dossier de candidature rempli.

FRAIS PAR ANNEE DE FORMATION

Le montant des frais pédagogiques est renseigné par le service Formation Continue de l'UTM. Tous les stagiaires admis en formation doivent s'acquitter des droits d'inscription universitaire en ce qui concerne l'Association des Étudiants, le contrôle médical et la cotisation aux activités sportives ; ils doivent remplir et signer le contrat individuel de formation avec le service formation continue, faisant apparaître la somme restant à leur charge, et en assurer le règlement, avant la fin du premier trimestre de formation (au plus tard, le 31 Octobre de l'année d'entrée en formation). Pour tout renseignement, contacter le service Formation Continue.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Service Formation Continue UTM : Brigitte COM 05.61.50.47.97 – com@univ-tlse2.fr ou Catherine PETIGNY 05 61 50 41 02 – petigny@univ-tlse2.fr

Pour tout renseignement : Secrétariat du Dpt. de Géographie : Céline MARCIA 05.61.50.43.71 – master.environnement@univ-tlse2.fr